

GILET BAUDRIER DOUBLE CEINTURE YARD

DATE: 02/07/2015



Orange



Jaune



Vert



Rouge

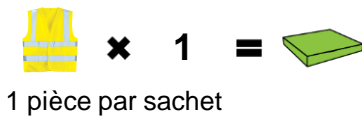


Size	XL	XXL
Jaune	70242	70243
Rouge	70265	---
Orange	70252	---
Vert	70262	---

Description Générale / Matériaux

Tissu Haute-visibilité	100% polyester tricoté, 120 g/m ²
Fermeture	Fermeture par bandes agrippantes
Bandes	Bandes rétro réfléchissantes cousues (2 bandes autour du torse, 1 bande sur chaque épaule)

Packaging & Stockage



1 pièce par sachet



50 pièces par carton

Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

L'attestation CE de type n° 7117 (Issue 2) pour les articles 70242, 70252,

L'attestation CE de type n° 5455 (Issue 1) pour l'article 70262,

L'attestation CE de type n° 7569 (Issue 2) pour l'article 70265

Délivrées par SATRA (organisme notifié n° 0321)

Réf. 70242, 70243, 70252, 70265



EN 20471:2013 Classe 2

- Surface matière = 2/3



Ce modèle est en conformité avec la norme EN ISO 13688

Instructions de lavage:

5 lavages possibles



Réf. 70262

EN1150:1999

Explication générale des normes

EN 20471:2013

Vêtement haute-visibilité à usage professionnel

- Classe 1 : Niveau minimal de protection (0.14 m² de tissu fluorescent, 0.10 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m² de tissu fluorescent, 0.13 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m² de tissu fluorescent, 0.20 m² de bandes rétro réfléchives)



EN 340:2003

Vêtement de protection – Exigences générales

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillessement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabricant avec le vêtement de protection



EN 342: 2004

Vêtement de protection contre le froid

- A: Résistance thermique I_{CLER}
- B: Résistance thermique I_{CLE}
- C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
- D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)



EN 343: 2003

Vêtement de protection contre la pluie

- X: Résistance à la pénétration d'eau (3 niveaux)
- Y: Résistance à la vapeur d'eau – propriétés respirantes (3 niveaux)



EN 14058: 2004

Vêtement de protection contre les climats frais

- A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
- B : Classe de perméabilité à l'air (3 niveaux)
- C : Classe de résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)
- D : Valeur de l'isolation I_{cler}
- E : Valeur de l'isolation I_{cle}

